

DEMANDE D'AUTORISATION D'IMPLANTATION D'UN APPAREIL DE  
LEVAGE - GRUE À TOUR

Ce document n'a aucune valeur d'autorisation, l'accord de la commune ne sera  
effectif qu'après réception d'un arrêté municipal

**MAÎTRE D'OUVRAGE**

Maitrise d'ouvrage : \_\_\_\_\_

Nom du Maître d'ouvrage : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Sollicite l'autorisation de montage d'une grue à tour sis \_\_\_\_\_

Marque : \_\_\_\_\_ Type : \_\_\_\_\_

n° \_\_\_\_\_ Année : \_\_\_\_\_

Fixe, mobile sur voie de : \_\_\_\_\_

**CARACTÉRISTIQUES**

(Joindre **OBLIGATOIREMENT** une fiche technique)

Hauteur totale : \_\_\_\_\_ Hauteur sous crochet : \_\_\_\_\_

Altitude au pied de la grue (niveau NGF) : \_\_\_\_\_

Altitude au sommet de la grue (niveau NGF) : \_\_\_\_\_

Longueur de la flèche : \_\_\_\_\_

Cet appareil sera implanté à partir du \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_,

pour une durée provisionnelle d'utilisation de \_\_\_\_\_ mois,

sur le chantier sis \_\_\_\_\_

le chantier consiste en la construction<sup>\*1</sup>, surélévation<sup>\*1</sup>, extension<sup>\*1</sup> d'un bâtiment à usage

Objet du permis de construire<sup>\*2</sup> n° \_\_\_\_\_ (joindre copie),

**PARAPHE :**

## MAÎTRE D'ŒUVRE

Le maître d'œuvre de l'opération est \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

## EXÉCUTANT

Raison sociale : \_\_\_\_\_

Nom du représentant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Ce chantier a – n'a pas<sup>\*1</sup> fait l'objet d'une demande d'autorisation de montage.

Il est – n'est pas<sup>\*1</sup> prévu l'implantation future d'autre appareils.

Il existe- n'existe<sup>\*1</sup> pas d'autres appareils implantés à proximité du chantier.

<sup>\*1</sup> rayer les mention(s) inutile(s)

<sup>\*2</sup> ou de déclaration préalable ou autorisation de travaux

## SI IMPLANTATION DE LA GRUE SUR LE DOMAINE PUBLIC

GRUE : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> \_\_\_\_\_ x \_\_\_\_\_

**TARIFS 2023**

**GRUE**

**5,71 € le m<sup>2</sup> (hors tout) par jour**

PARAPHE :

## TARIFICATION DES VÉRIFICATIONS RELATIVES À LA STABILITÉ DES GRUES

Dans les cas complexes, la commune se réserve le droit de faire appel à l'analyse d'un bureau de contrôle agréé pour émettre un avis sur dossier et/ou effectuer des vérifications sur site.

Le demandeur serait alors redevable des frais engagés par la collectivité dans la limite de **3 000 €.**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 NOVEMBRE 2021

## PIÈCES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

- ✚ Attestation de prise de connaissance de la notice
- ✚ L'ensemble des documents demandé dans la notice



## IMPORTANT

Pour être recevable, cette demande doit être adressée au service, au minimum 15 jours ouvrés (hors week-end et jours fériés) avant le début de l'occupation.

Pour toute prolongation, votre demande doit être adressée 5 jours ouvrés (hors week-end et jours fériés) avant la fin de votre autorisation.

Toute occupation du domaine public sans autorisation, sera constatée par un procès-verbal et sera verbalisée.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET, MAL RENSEIGNÉ OU TRANSMIS HORS DÉLAI SERA REFUSÉ.**

## DÉPÔT DU DOSSIER

✚ COURRIER  
Police Municipale  
Occupation du Domaine Public  
25, boulevard de la République  
06240 BEAUSOLEIL  
☎ 04.93.41.71.33

✚ COURRIEL :  
[odp@villedebeausoleil.fr](mailto:odp@villedebeausoleil.fr)



L'auteur de la demande certifie exacts les renseignements fournis et reconnaît avoir pris connaissance des conditions de délivrance des occupations de la voie publique.

À : \_\_\_\_\_

Signature du Maître d'ouvrage

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

# NOTICE D'INFORMATION RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UNE GRUE

CONCERNANT L'ARRÊTÉ MUNICIPAL N° ST/SK/528/2012

## CHAMP D'APPLICATION

UN ARRÊTÉ MUNICIPAL EST NÉCESSAIRE POUR L'INSTALLATION DE GRUES DANS LES CAS SUIVANTS :

- + Grue installée sur la voie publique
- + Grue survolant la voie publique
- + Grue survolant des établissements, des lieux publics, recevant du public et/ou des propriétés voisines

TOUT SURVOL D'UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE EN ACTIVITÉ EST INTERDIT

## CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

### DÉLIVRANCE DE L'AUTORISATION

L'arrêté municipal sera délivré au **maître d'ouvrage**, il autorisera la mise en place de la grue et énumérera les principales prescriptions relatives à sa mise en service.

La demande au nom du **maître d'ouvrage** stipulera que toutes les garanties techniques sont prises pour garantir une sécurité maximum.

### ELLE SERA VISÉE PAR LE MAÎTRE D'OUVRAGE

L'arrêté municipal sera délivré après remise d'un dossier comprenant les pièces décrites ci-après et avis de la Direction des Services Techniques Municipaux qualifiés :

- + Autorisation d'urbanisme (permis de construire, D.P.)
- + Déclaration d'ouverture de chantier
- + Plan au 1/200<sup>ème</sup> avec implantation de la grue, zones survolées, interdiction de survol et dessin des terrassements du chantier avec ses différentes phases
- + Coupe au 1/200<sup>ème</sup> figurant la grue et les terrassements dans les deux axes
- + Étude du sol effectué par un bureau d'études géotechniques pour installation de la grue avec prise en compte des différents terrassements
- + Étude de fondation prenant en compte l'étude géotechnique
- + Accord par un bureau de contrôle agréé sur les fondations de la grue envisagées compte tenu de l'étude de sol

PARAPHE :

- ✚ Présentation d'un contrat avec un bureau de contrôle agréé :
  - Pour le suivi d'installation de la grue (contrôle : des fouilles, de la réalisation des fondations et de la mise en place de l'appareil)
  - Pour les vérifications après montage (rapport de contrôle)
  - Pour le suivi trimestriel de sa stabilité
- ✚ Demande de restriction de circulation si nécessaire pour la mise en place
- ✚ Plan d'installation de la grue
- ✚ Calcul de contrainte pour la grue mobile

## PRESCRIPTION PARTICULIÈRE

La grue devra être obligatoirement équipée d'un **anémomètre** relié à des alarmes visuelles et sonores.

Les charges hors contrepoids de flèche ne doivent pas passer au-dessus d'une voie ouverte au public, ni au-dessus d'une propriété voisine, ni au-dessus d'un bâtiment recevant du public. Un **dispositif** devra être installé afin de respecter cette interdiction.

Des dérogations à ces dispositions pourront être accordées par l'autorité compétente. Elles prescriront les mesures de sécurité complémentaires exigées.

## INSTRUCTION DU DOSSIER ET MISE EN SERVICE APRÈS INSTALLATION

Le service Occupation du Domaine Public de la Ville de Beausoleil sera chargé d'instruire les demandes de survol du domaine public pour les appareils de levage.

Cette instruction se fera en appliquant les dispositions suivantes :

- ✚ Instruction du dossier avec délivrance d'un arrêté permettant le montage de la grue

La mise en service de la grue sera autorisée seulement une fois que le pétitionnaire aura remis contre récépissé au service Occupation du Domaine Public **le rapport de contrôle** d'installation et de fonctionnement de la grue, si ce rapport est favorable ou sans observation.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Police Municipale - service Occupation du Domaine Public  
25, boulevard de la République – 06240 BEAUSOLEIL.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

PARAPHE :

# ATTESTATION DE PRISE DE CONNAISSANCE DE LA NOTICE D'INFORMATION RELATIVE À LA MISE EN PLACE D'UNE GRUE

Maitre d'ouvrage : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Complément d'adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ Portable : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

**OBJET : Demande d'arrêté municipal autorisant la mise en place et l'utilisation d'une grue**

**Sise** \_\_\_\_\_

Madame, Monsieur,





J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance, les autorisations d'installation et d'utilisation d'une grue survolant le domaine public, située \_\_\_\_\_

afin de réaliser des travaux \_\_\_\_\_

conformément au permis de construire n° \_\_\_\_\_

délivré le \_\_\_\_\_

Toutes les dispositions techniques garantissant une parfaite sécurité tant au niveau de la grue que de son utilisation ont été prises pour prévenir tous risques d'accident :

-  Étude de sol et vérification de la stabilité,
-  Système d'interdiction de survol de la voie publique et des propriétés voisines,
-  Mise en place d'un anémomètre avec avertisseur lumineux et sonore,
-  Toutes les vérifications réglementaires et usuelles conformément aux législations en vigueur concernant la grue.

Je vous demande cette autorisation du \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ au \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

(Ce délai ne peut excéder 1 an)

**Date et signature précédée de la mention "lu et approuvé"**

À \_\_\_\_\_,

Le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

Mention "lu et approuvé"

Maître d'Ouvrage